

Charte de gouvernance

1. Nom

Comité de la relève en recherche axée sur les patient.e.s (RAP)

2. Mission

- Contribuer au développement d'une relève de haute qualité en RAP
- Soutenir le renforcement des capacités en RAP
- Collaborer à la gouvernance de la recherche en RAP

3. Vision

Favoriser le développement d'une relève forte, outillée et positionnée pour répondre aux enjeux des systèmes de santé québécois et canadiens, via le développement de connaissances scientifiques significatives en RAP, en collaboration avec divers parties prenantes (ex. décideur.e.s, citoyen.ne.s, patient.e.s, clinicien.ne.s, etc.)

4. Valeurs

- Collaboration
- Leadership
- Excellence
- Créativité
- Inclusivité et diversité

5. Objectifs poursuivis

- Favoriser le réseautage de la relève en RAP avec leurs pairs et auprès des divers act.eur.rice.s de la RAP, par la mise en place d'activités de réseautage et de mentorat.
- Accompagner le renforcement des capacités et l'insertion professionnelle de la relève en RAP, par la mise en place d'activités de formation et l'implication dans la gouvernance des instances en RAP.
- Soutenir les efforts de recherche et l'application des connaissances de la relève en RAP, en accompagnant la production scientifique et les activités de transfert des connaissances.
- Contribuer au rayonnement de la relève en RAP du Québec.

6. Rôle et composition du comité :

- 8 à 10 personnes
- Représentativité des universités
- Attention portée à la diversité des membres
- Prise de décisions :
 - Les décisions sont prises autant que possible par consentement du comité (sans opposition raisonnable)
 - En cas d'absence de consentement, le comité passe au vote, suite à une discussion ouverte ou chacun peut exprimer ses arguments. Au besoin, les co-président.e.s peuvent trancher.
 - La prise de décision du comité est autonome et vise à répondre d'abord aux priorités de la relève. Le comité collabore étroitement avec le Réseau-1 Québec pour ses activités et l'informe de ses décisions et activités.
 - Rôles : co-présidence (2 personnes)

7. Procédures de composition du comité et de recrutement

- Attribution des rôles :
 - Mise en candidature basée sur une discussion ouverte du comité
 - Les rôles sont déterminés avec le consentement du comité (sans opposition raisonnable).
 - Les oppositions sont acceptées par courriel pendant une période de deux semaines. Sans opposition, les rôles sont confirmés.
 - En cas de candidatures multiples en l'absence de consentement, les rôles sont déterminés par vote.
 - Les mandats sont de 2 ans, renouvelables.
- Annuellement (septembre), les membres actuels seront invités à confirmer leur intérêt ou non à poursuivre leur implication dans le comité :
 - En cas de non-réponse après 2 rappels et une période de 60 jours, le membre sera remplacé.
 - En tout temps, les membres peuvent démissionner de leurs fonctions en faisant parvenir un courriel à la co-présidence et/ou à la coordination du Réseau-1 Québec.
- Appel publique diffusée par le Réseau-1 Québec pour pouvoir les nouveaux postes :
 - Les membres du comité réviseront l'appel à candidature et décideront à l'avance des critères/modalités de sélection.
 - Un sous-comité de sélection pourrait être formé au besoin.
 - Invitation aux boursier.ère.s TUTOR-PHC.
 - Invitation aux étudiant.e.s impliqué.e.s au Réseau-1 Québec.

- Recrutement via les activités destinées à la relève en RAP.
- Dans la mesure du possible, afin d'assurer la continuité, il y aura une période de transition de trois mois entre les co-président.e.s sortant.es. et entrant.e.s.

8. Modalités et fonctionnement

- Rencontres :
 - Rencontres virtuelles de 90 minutes environ aux deux mois de septembre à juin (5-6 par années).
 - Les membres seront sondés afin de trouver un moment qui convient au plus grand nombre pour les rencontres.
 - Les ordres du jours, décisions et suivis à faire seront notés et partagés pour favoriser la continuité et l'inclusion des membres non-disponibles pour les rencontres.
 - Tous les membres peuvent proposer des points de discussion aux rencontres (ordre du jour envoyé à l'avance).
 - Les rencontres sont animées de façon à favoriser la participation de chacun.
 - Les opportunités émergentes d'implication seront partagées, dans la mesure du possible, à l'ensemble du comité afin de favoriser l'inclusivité.
 - Au besoin, des comités de travail seront formés pour avancer certaines activités ou dossiers. Les comités de travail devront faire un résumé de leurs avancements au comité de la relève.
 - Entre les rencontres, les membres seront ponctuellement consultés par la co-présidence ou des comités de travail pour fournir des rétroactions via courriel et une plateforme électronique (ex. : Google drive ou Teams).

9. Activités du comité

- Implication dans la gouvernance des instances en RAP
- Consultation sur l'engagement de la relève dans le Réseau-1 Québec
- Organisation du Forum des jeunes leaders de la RAP (post-COVID)
- Activités de formation répondant aux priorités de la relève (min. 1 par année)
- Activités de mentorat et de réseautage en RAP (min. 1 par année)
- Autres activités selon les besoins et opportunités émergents

10. À qui s'adresse nos activités

- La relève en RAP : communauté plus large de la relève, incluant les personnes dans le comité, ayant appliqué au Forum des jeunes leaders, les membres étudiant.e.s du Réseau-1 Québec et la relève de réseaux connexes en RAP.

- La relève inclut :
 - Étudiant.e.s-chercheur.e.s (maîtrise, doctorat)
 - Stagiaires postdoctoraux
 - Professeur.e.s-chercheur.e.s en début de carrière
 - Professionnel.le.s en début de carrière avec un intérêt pour la RAP

11. Modification de la charte de gouvernance

Des modifications à la charte peuvent être proposées lors des rencontres du comité et seront apportées s'il y a consentement (sans opposition raisonnable). Les membres du comité seront invités à réviser la charte annuellement.